



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation de la SAS Société Départementale des Carrières (SDC), de renouvellement et d'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires avec installation de traitement située sur la commune de BUZET SUR BAÏSE

Il sera procédé à une enquête publique de **39 jours, du mardi 23 avril 2019 à 8h00 au vendredi 31 mai 2019 à 17h00**, sur la demande présentée par Monsieur Jean-Claude POUXVIEL, représentant la SAS Société Départementale des Carrières, dont le siège social est situé à Cubjac 24640 CUBJAC-AUVEZERE-VAL d'ANS, en vue d'être autorisé à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires avec installation de traitement située sur le territoire de la commune de Buzet sur Baïse (47160), aux lieux-dits « Campech », « Barrouil », « Lagahuzère », « Tricaut », « Burrenque » et « Les Champs de la Gaule ».

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 3 km, concerne les communes de Buzet sur Baïse, Damazan, Saint-Léger, Saint-Pierre de Buzet, Thouars sur Garonne, Saint-Léon, Port Sainte-Marie, Puch d'Agenais et Aiguillon.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Buzet sur Baïse	les lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 17h00 les mardi et jeudi de 8h00 à 13h00
Damazán	les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 le jeudi de 9h00 à 12h00 (en Mairie annexe)
Saint-Léger	les lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30
Saint-Pierre de Buzet	le lundi de 14h00 à 18h00 le mardi de 8h30 à 12h30 le jeudi de 14h00 à 18h00 le vendredi de 8h45 à 12h00
Thouars sur Garonne	le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 le jeudi de 13h00 à 16h30
Saint-Léon	le lundi de 9h00 à 12h00 le mercredi de 14h00 à 17h00
Port Sainte-Marie	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Puch d'Agenais	les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h45 le mercredi de 8h45 à 12h00 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Aiguillon	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur les registres des mairies concernées ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Buzet-sur-Baïse, siège de l'enquête à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») : 1 place de la résistance - 47160 Buzet-sur-Baïse ou à l'adresse électronique de la mairie : mairie.buzetsurbaise@collectivite47.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Elles pourront également être reçues, au plus tard **le vendredi 31 mai 2019 à 17h00**, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Madame Aurélie TINGAUD, désignée en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences à la mairie de Buzet-sur-Baïse (siège de l'enquête publique), aux jours et horaires suivants :

- **le mardi 23 avril 2019 de 8h00 à 12h00**
- **le lundi 29 avril 2019 de 8h00 à 12h00**
- **le samedi 11 mai 2019 de 8h00 à 12h00**
- **le vendredi 17 mai 2019 de 13h00 à 17h00**
- **le vendredi 31 mai 2019 de 13h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **28 MARS 2019**



Béatrice LAGARDE